

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

13 SEPTEMBRE 2024

2^{ÈME} CONVOCATION SUITE À L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA
CLECT DU 9 SEPTEMBRE 2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-63DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Notification : 25/10/2024

CLECT 2024

SOMMAIRE

- ZAC Amphithéâtre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-63DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Notification : 25/10/2024

CLECT 2024

ZAC AMPHITHEATRE

Contrat de concession initial confié à la SAREMM par l'EMM : Les aménagements de voirie étaient pris en charge par la Ville de Metz

Solde de la contribution au 31/12/2017 : 6 657 488 € avant le transfert de la compétence voiries à la Métropole

Solde contribution non intégré dans transfert de charges opéré en 2018
Mais paiement par la ville impossible car lié à une compétence transférée et charge désormais imputable à la Métropole

=> Proposition de réviser l'attribution de compensation en investissement via la révision libre des AC pour compenser la Métropole de cette charge transférée

CLECT 2024
13 septembre 2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-63DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Notification : 25/10/2024

ZAC AMPHITHEATRE

Proposition : L'AC d'investissement due par la ville pour la voirie est augmentée sur une période de 10 ans :

de 2024 à 2032	2033
+ 660 000 €	+ 717 488 €

L'AC d'investissement de la ville de Metz est donc modifiée comme suit :

p.m. 2023	de 2024 à 2032	2033	À partir de 2034
2 572 463 €	3 232 463 €	3 289 951 €	2 572 463 €



CLECT 2024

ZAC AMPHITHEATRE

Approbation de la révision libre de l'attribution de compensation en investissement pour la Ville de Metz :

Les membres de la CLECT approuvent la proposition à 3 voix, dont 3 pour et 0 contre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-63DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Notification : 25/10/2024

CLECT 2024
13 septembre 2024





CLECT 2024

**RAPPORT FINAL SUR LA RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN
INVESTISSEMENT DE LA VILLE DE METZ**

**Le Président de la Commission Locale d'Evaluation des
Charges Transférées**

**Patrick GRIVEL
Maire de Laquenexy**

CLECT 2024
13 septembre 2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-63DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Notification : 25/10/2024